



Avion annulé covid / Bon d'achat et faillite

Par **xoulhiou**, le **16/12/2020** à **08:48**

Bonjour,

Avant le premier confinement, j'avais pris un billet d'avion auprès de la compagnie LEVEL. Suite aux problèmes Covid, la compagnie a annulé le vol en générant un bon d'achat pour reporter le vol. Après plusieurs tentative de commande/annulation de billet qui ont générées des bons d'achats à chaque fois. La compagnie n'affiche aujourd'hui plus de vol car elle est, semble t il, en dépôt de bilan (sans que cela soit très clair entre la filiale France et la filiale Espagne, pas plus clair d'ailleurs que là où a été le paiement initial). Lorsque je les ai contacté pour récupérer finalement mes fonds, la réponse a été qu'il ne remboursait que sur le dernier moyen de paiement utilisé (dans mon cas le bon d'achat) et que je dois l'utiliser sur un de leur prochain vol (qu'il n'y a pas pour l'instant).

Existe t il un moyen (à part le service client et réclamation dont j'ai épuisé les contacts) pour que je puisse récupérer le montant de mes fonds (un peu moins de 400 €) svp ?

En vous remerciant par avance de votre aide.

Par **morobar**, le **16/12/2020** à **11:00**

Bonjour,

Après le dépôt de bilan il ne reste plus que le gros cierge en cathédrale pour espérer récupérer quoique ce soit.

EN effet en tant que créancier chirographaire, en admettant que vous produisiez votre créance (l'avoir) devant le mandataire, vous passerez APRES les créanciers privilégiés:

* mandataire désigné par le tribunal

* les salariés

* l'